

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 30 janvier 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssouf
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, M. Monany



Délibération n° 08-03 du 30 janvier 2025

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE SEINE-SAINT-DENIS TOURISME – AVENANT

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2023-XII-37 en date du 19 décembre 2024 portant adoption du budget primitif 2025,

Vu sa délibération n°08-01 du 30 juin 2022 approuvant la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 conclue en date du 19 juillet 2022 avec l'Agence départementale de développement touristique, Seine-Saint-Denis Tourisme,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE un acompte de 766 278 euros sur la subvention de fonctionnement de 2025, au titre du développement et de la promotion du tourisme, à l'association exécutive de l'Agence départementale de développement touristique Seine-Saint-Denis Tourisme ;

- APPROUVE l'avenant, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'association exécutive de l'Agence départementale de développement touristique Seine-Saint-Denis Tourisme au titre de l'année 2025 ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.